

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers                      L'an deux mille vingt-six  
En exercice : 15                              le 20 mars à 18 heures 30,  
Présents : 15                                  le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 15                                    dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 16 mars 2026              à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. ASSALIT Jean-Marc, BRICHE Franck, DELSOL Yannick, DURRIEU Vincent, GENRE Pierre, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe  
Mmes : AFONSO Djemilla, ANTHINIAC Laurence, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, OUCHENNE Myriam, PAGES Séverine, POUPOT Mary

Secrétaire : Mary POUPOT

Absent excusé :

**Objet : Désignation de deux délégués titulaires auprès du Syndicat du Bassin Hers-Girou.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les assemblées nouvellement élues doivent procéder à la désignation des nouveaux délégués auprès des syndicats intercommunaux dont elles font partie.

Il demande donc au Conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Syndicat du Bassin Hers-Girou.

Sont proposés Pierre GENRE titulaire et Phillipe STURMEL suppléant

Oùï cet exposé et avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Pierre GENRE et Phillipe STURMEL délégués respectivement titulaire et suppléant pour le Syndicat du Bassin Hers-Girou.

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstentions : 2

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20260325-DEL\_2026\_12-DE  
en date du 25/03/2026 ; REFERENCE ACTE : DEL\_2026\_12

la publication le 20 mars 2026

Et de la réception en Préfecture le :

Le Maire,

---

Monsieur la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.